

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal  
du 4 juillet 2022**

**Présents:** M. Jean Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Copéret, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Yves Bodot, Mme Pascale Charles, Mme Catherine Cinquin, Mme Charlotte Congretel, M. Paul Desplace, Mme Stéphanie Khalil, M. Adrien Perron, M. François Rivier.

**Excusés :** Mme Catherine Lefert (pouvoir à Stéphanie Khalil),

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie Fuet

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2022**

Une conseillère demande pourquoi reparle-t-on du « clos Robin » et non pas du « clos des chênes » comme décidé lors d'un précédent conseil ? Monsieur le maire répond que la dénomination « clos Robin » a été prise par le géomètre, inscrite sur les plans cadastraux et qu'il faudra avoir son autorisation pour en modifier le nom.

Après cette précision, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2022.

**Finances :**

**Annulation de la délibération n°2022-18 « vote des taux 2022 »**

Le conseil municipal est informé qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°2022-18 ayant pour objet le vote des taux 2022. En effet, le 9 mai dernier, il a été reçu en mairie un courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône, demandant de retirer cette délibération non conforme à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, qui prévoit que « le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n°2022-18 « vote des taux 2022 ».

**Décisions modificatives – virements de crédits**

Il y a lieu de prendre une décision modificative comme suit :

- Le matériel informatique de la mairie et du cyberspace a dû être remplacé pour un montant de 7700 € suite à la foudre qui est tombée sur le bâtiment de la mairie.
- Le remplacement du congélateur du multiservices pour un montant de 3100 €.

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b><u>Compte 60632</u></b> <i>Fourniture de petit équipement</i>	- 800 €	
<b><u>Compte 6541</u></b> <i>Créances admises non-valeur</i>	-2000 €	
<b><u>Compte 6542</u></b> <i>Créances éteintes</i>	-3000 €	
<b><u>Compte 673</u></b> <i>Titres annulés</i>	-5000€	
<b><u>Compte 023</u></b> <i>Virement section d'investissement</i>	-10800 €	

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Compte 2184</b> <i>Mobilier</i> <i>Opération : multiservices</i>	+3100 €	
<b>Compte 21838</b> <i>Autres matériels informatique</i> <i>Opération : informatique</i>	+7700€	
<b>Compte 021</b> <i>Virement section fonctionnement</i>		+10800 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que présentée.

### **Urbanisme : Droit de préemption communal sur les cessions de fonds de commerce**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas préempter le fonds de commerce de l'entreprise Fournier Robin.

### **Echange de terrain entre la commune et M. et Mme Taconet**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder à l'échange de terrain.

### **Commissions communales**

#### **Bâtiments**

Georges Montel informe les conseillers que :

- Trois personnes représentant le bureau d'étude retenu pour établir un audit énergétique et thermique des bâtiments communaux (hors multiservices et auberge) sont venus prendre différentes mesures et notes le vendredi 1<sup>er</sup> juillet. Le rapport établi devrait permettre de connaître exactement les travaux à envisager pour se rapprocher au mieux des performances d'isolation souhaitées.
- un petit groupe de travail constitué de six conseillers s'est penché sur la première ébauche proposée pour l'aménagement du terrain de la Chapelière. Le budget à prévoir étant beaucoup trop onéreux, le projet de city stade sera revu à la baisse tout en sachant que ce projet ne verra certainement pas le jour avant 2023, voire 2024.
- Les travaux suivants ont été effectués :
  - o suivi des joints des pierres du mur de soutènement de l'esplanade Pierre Bossan
  - o mur mitoyen entre la commune et le terrain Taconet
  - o première couche de peinture du portail du garage anciennement Cartet. Ce portail sera déposé très prochainement avant de terminer la peinture.
- Travaux restant à faire cette année :
  - o reprise des murs de soutènement du cimetière de Saint Joseph
  - o à l'école : pose de garde-corps aux fenêtres de l'étage, pose d'une barrière à la mezzanine, application d'une résine sur le grand lavabo de l'entrée.

#### **Tourisme :**

Annie Copéret, informe le conseil municipal que

- l'affiche sur le village proposé par la commission est en cours d'élaboration
- une visite de l'église a été proposée aux membres de l'association

- la dernière convention d'autorisation de passage entre les propriétaires des terrains privés et la commune pour autoriser les randonneurs à passer sur leur parcelle dans le cadre de la « balade de l'étang » est signée.

Une réunion de la commission tourisme de la CCSB est programmée le 5 juillet.

### **Fleurissement :**

La commission a constaté et surtout regretté la dégradation de plusieurs massifs.

### **Voirie :**

Patrick Favre informe les membres du conseil qu'avec le changement d'agent technique, le fauchage a pris un peu de retard.

Divers petits travaux de voirie pour le colmatage de trous devrait commencer le 11 juillet.

Il est en attente des devis de main d'œuvre pour les travaux plus importants.

### **Culture et manifestations locales**

Anne-Marie Fuet informe les conseillers que :

- la commission s'est réunie plusieurs fois en avril pour organiser le repas des aînés qui s'est déroulé le 7 mai, repas servi par Rodolphe Botteron et son équipe. L'animation était assurée par Jean Pierre Botteron et André Rampon. Les membres de la commission avaient effectué la décoration des tables avec les mobiles faits par les enfants de la micro-crèche. Les 54 personnes présentes ont beaucoup apprécié cette journée.
- La commission a également participé, conjointement avec le CCAS, à la « soirée villageoise » du 24 juin, soirée organisée pour récolter des fonds afin de continuer à apporter notre aide aux Ukrainiens.
- Le défilé du 14 juillet partira à 10h45.

### **Communication**

La commission s'est réunie trois fois pour l'élaboration du flash info. Elle remercie les membres du conseil municipal pour sa distribution.

### **Ecole**

Catherine Cinquin a assisté au conseil d'école du 23 juin :

Au cours de cette année 2021-2022, toutes les activités (culturelles, sportives, éducatives) prévues ont pu être réalisées. La classe transplantée dans le Vercors du 16 au 20 mai s'est très bien déroulée et tous les enfants ont été enchantés de leur séjour. Il convient de souligner l'implication du sou des écoles et des parents d'élèves qui ont permis toutes ces réalisations et qui assurent la gestion de la cantine et de la garderie périscolaire.

Pour l'année 2022-2023, à ce jour 127 élèves sont inscrits à l'école. Madame Barraud, directrice, souhaiterait que les ATSEM changent de classe à chaque période scolaire et que le protocole sanitaire qui nationalement n'est plus d'actualité cesse aussi à l'école de Régnié-Durette.

Divers travaux sont à prévoir

- Travaux évoqués par la commission bâtiment
- Le remplacement des drapeaux français et européen dans la cour

Madame Barraud souhaiterait également que le planning de la salle des fêtes et de l'espace loisirs soit revu afin que l'école puisse disposer de plus de créneaux.

Madame Barraud remercie la municipalité pour le soutien apporté à l'école.

Catherine Cinquin informe également le conseil municipal que la fête de l'école a eu lieu vendredi en fin d'après-midi. Les enfants quittant l'école ont tous reçu un cadeau, les institutrices avaient préparé des chansons et Micheline a été vivement remerciée pour toutes les années passées à la cantine.

## **Commissions intercommunales**

### **SMEVA**

Anne-Marie rend compte de la réunion à laquelle Patrick Favre et elle-même se sont rendus à la réunion du 24 mai. A l'ordre du jour l'approbation du virement de 110 747, 47 euros en investissement pour les travaux de canalisations et d'installations techniques.

Après appel d'offre, le marché « travaux » a été confié à la société Albertazzi. La société Safège arrive en fin de contrat avec le SMEVA. Un appel d'offre va donc être publié prochainement.

### **Ruralité**

Paul Desplaces informe le conseil que la commission ruralité a été reportée à la semaine prochaine et que le sujet sur la Grange Charton n'était plus à l'ordre du jour. Se pose vraiment le devenir de ce bâtiment surtout que l'on ne parle plus du tout de pépinière d'entreprises.

## **Questions diverses**

Une conseillère demande si le CV de Kaïs Harb se proposant pour des travaux d'été a pu être retenu. Il lui est répondu que non car il n'a que 16 ans et pas le permis.

## **Séance levée à 20h07**